

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
entre de soins et éducation Mickey & Minnie Inc. 201405		3			Le 30 avril 2024		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Centre de Soins et Éducation Mickey & Minnie					(506) 473-1090		
Adresse							
14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ			limite pour	Date d'attestation de la conformité	
45(3) Si l'enfant est ou peut être atteint d'une maladie dont il doit faire rapport en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements, l'exploitant d'un établissement agréé : a) remplit les formules que le ministre lui fournit.		,	30 avr. 2024			30 avr. 2024	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Les annexes 11 et 12 ont été imprimer lors de ma visite.							
Commentaires généraux							
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la sécurité, de l'alimentation, de l'accès à l'établissement et du lieu d'exploitation. Observation de la collation et les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.							
original signé par Pascale Dumont-Levesque			Le 30 avril 2024				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Mylène Bourgoin		Le 30 avril 2024					
		ate			2021		